CLARTÉS

Fédération Syndicale Unitaire

de la Haute Vienne

BDVCDIS P4 LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 21/12/2018

N° 94 Décembre 2018

Trimestriel - prix : 0,30 € Directeur de la Publication : Nicolas Villacampa

CPPAP 0716 S 05312 Imprimé par nos soins ISSN 1268-5542

Première organisation syndicale des fonctionnaires de la Haute Vienne

EDITORIAL

Annonces du Président de la République: Quid de la Fonction publique ?

Face aux inégalités grandissantes, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, il était attendu du Président de la République qu'il apporte des réponses en terme de pouvoir d'achat, du rôle des services publics et d'une fiscalité plus juste afin d'améliorer les conditions de vie de tous les salarié-es, chômeurs, retraité-es et jeunes.

S'il répond par 100 euros supplémentaires pour les salarié-es au SMIC, par la défiscalisation et la désocialisation des heures supplémentaires, réactivant ainsi la mesure phare du quinquennat de Nicolas Sarkozy « travailler plus pour gagner plus » avec laquelle la FSU est en désaccord, par l'annulation de la hausse de la CSG pour les retraites inférieures à 2 000 euros et par une éventuelle prime de fin d'année soumise au bon vouloir des employeurs, le Président est resté silencieux sur d'autres sujets. Il n'a ainsi rien dit sur les bas salaires en général, les minimas sociaux et n'a rien annoncé pour les chômeurs, les jeunes. Il est resté également trop silencieux sur les plus de 5 millions d'agent-es de la Fonction publique. Le Président n'a rien dit non plus du financement de ses mesures, sinon qu'elles ne coûteraient rien aux employeurs et que l'impôt sur la fortune ne serait pas rétabli, ce qui revient à les faire supporter par les contribuables et par le budget de l'État.

La FSU est très inquiète pour l'avenir de la Fonction publique et de ses agent-es.

Le point d'indice reste gelé. Le Président confirme une réforme de l'Etat et de la fonction publique dans l'objectif d'une meilleure maîtrise de la dépense publique. Pourtant, la FSU avait mis en garde contre toute tentation d'utiliser une nouvelle fois la Fonction publique pour payer les nécessaires mesures sociales à prendre. Pour répondre à la crise profonde de notre pays, il est indispensable de dégager les moyens budgétaires nécessaires. Sans réforme fiscale juste et plus redistributive, sans le rétablissement de l'ISF, toutes mesures sociales resteront limitées.
Or, le président a confirmé implicitement la poursuite des politiques libérales mises en œuvre depuis 18 mois : budget 2019, suppression de l'ISF, réforme du système des retraites, financement du chômage, réorganisation de l'État...

Concernant la jeunesse et les questions d'Education et de formation, le Président a considéré que les politiques en cours répondaient aux exigences. Or, les jeunes sont aujourd'hui mobilisés pour des perspectives d'avenir meilleures que celles promises avec les réformes actuelles (réforme du lycée, Parcours Sup...). Des réformes qui remettent en cause la professionnalité des enseignant-es , leurs conditions de travail et celles d'apprentissage de leurs élèves.

Pour la FSU, les annonces faites par le Président de la République ne répondent pas aux enjeux pour réduire les inégalités sociales et territoriales et pour conforter le modèle social de la France.
C'est pourquoi, la FSU invite à développer et à participer à toutes les initiatives qui s'organisent de manière unitaire large et propose aux Fédérations de fonctionnaires d'appeler à une journée d'action nationale pour permettre à la Fonction publique d'assurer des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire et pour davantage de reconnaissance des agent-es qui en assurent le fonctionnement au quotidien.

Christophe Tristan – Nicolas Villacampa

Co-SD FSU 87

Sommaire

EDITORIAL	1
DOSSIER: ELELCTIONS PROFESSIONNELLES	2.3.4
COMMUNIQUE DE PRESSE: PROTECTION DES ENFANTS	5
EGALITE PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE	6.7
FONCTION PUBLIQUE: LE PLAN DE DEMOLITION DU GOUVERNEMENT	8.9
DIAPORAMA AUTOUR DU POUVOIR D'ACHAT : ACTIFS, RETRAITES MÊME COMBAT	10.11
Grève du 12 novembre dans l'Education : un millier de manifestants à Limoges.	12

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA HAUTE VIENNE ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS

Le syndicat INTER 87 FSU conserve sa première place aux élections professionnelles avec près de 2500 suffrages exprimés. Les listes FSU sont arrivées en tête du scrutin aux comités techniques de nombreuses collectivités et de leurs établissements : Centre de gestion (toutes les communes de moins de 50 agents), Conseil départemental, Ambazac, Haut Limousin en marche,Bellac, communautés de communes Elan, Panazol, Feytiat, Isle, Condat, Verneuil, EHPAD de Cussac et de Chateauponsac, Rihac Rancon, Rochechouart, Saint Yrieix,.
Il est second à la ville de Limoges, à Limoges Métropole, à Porte Océane du Limousin, à Limoges Habitat avec d'excellents résultats.

Enfin la FSU emporte les élections aux comités techniques d'établissement du Centre départemental de l'enfance et de la famille, à l'EMESD à Isle, et au Foyer Gilbert Ballet. Enfin, la FSU conforte sa seconde place au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine (première sur les services de l'ex Région Limousin). Nous remercions les milliers d'agents qui nous ont fait confiance. Tous nos élus vont continuer le travail accompli pour défendre les services publics locaux et leurs agents confrontés aujourd'hui à de graves menaces sur leur statut, dont l'indice de rémunération n'a augmenté que 1,2 % en 8 ans. La FSU est fière de ces résultats obtenus dans un contexte social tendu qui exige du gouvernement des réponses fortes et rapide à la misère sociale et aux enjeux environnementaux.

Vanina PRABONNAUD et Pascal FILLEUL
Co-secrétaires du syndicat départemental « INTER87-FSU »

Elections professionnelles : les personnels confortent la FSU dans sa première place à l'Éducation.

Dans un contexte de remise en cause par le gouvernement des instances de dialogue social et de marginalisation du rôle des organisations syndicales, la FSU se félicite de la participation des personnels de l'Éducation nationale (en hausse de 0,9 % par rapport à 2014), qui plus est dans des conditions de vote chaotique dès le premier jour. Avec une augmentation de plus de 6 300 voix pour la FSU par rapport aux élections de 2014, les électeurs et électrices de l'Éducation ont ainsi renouvelé leur confiance aux délégué.es du personnel de la FSU et de ses syndicats pour les représenter. Ces élections montrent une grande stabilité des résultats entre les différentes organisations. Le nombre de sièges attribués au CTM restant même à l'identique.

Sur l'Académie de Limoges, la FSU avec 45,59% (+0,59%) confirme sa position majoritaire, devant l'UNSA (25,13%), la CFDT (7,68%), FO (7,63%), SNALC (6,46%), CGT (4,26%), Sud (3,26%)

En Haute-Vienne, avec 41,64% (+1,86%) des suffrages exprimés, la FSU 87 consolide également sa première position, devant l'UNSA 29,13% (-0,20%), , la CFDT (7,21%), le Snalc (7,17%), FO (6,59%), CGT (5,51%), Sud (2,75%)

La FSU reste sans conteste la première fédération de l'Éducation nationale. Un atout considérable pour continuer de défendre au quotidien les personnels dans l'exercice de leurs missions, le bon déroulement de leur carrière mais aussi pour obtenir une meilleure reconnaissance de leurs qualifications et une amélioration de leurs conditions de travail.

La FSU reste également totalement engagée pour défendre et conforter le service public d'éducation au service de la réussite de tous les élèves. Des élèves confrontés aussi aujourd'hui à la prégnance des inégalités sociales ce qui rend urgent la démocratisation du système éducatif.

La FSU reste mobilisée pour donner un avenir à la jeunesse.

Alors que le Ministre cherche à faire croire que les personnels lui accordent un satisfecit permanent contre l'avis des organisations syndicales, ces élections constituent un message fort envoyé par les personnels et il devra en tenir compte tant sur la méthode de concertation que sur le contenu des réformes.

Le SNUASFP FSU, toujours majoritaire chez les assistant-e-s de service social

Les résultats des élections professionnelles sont désormais connus. Malgré les nombreuses difficultés pour voter, nos collègues se sont mobilisé-e-s pour faire entendre leur voix avec une participation en hausse : 60,59 % (+4) chez les assistant-e-s de service social et 65,75 % (+0,12) chez les conseiller-e-s techniques de service social.

Pour le corps des assistant-e-s de service social de l'Éducation Nationale, le SNUASFP FSU obtient 41,12% des votes, soit la première place loin devant les autres organisations syndicales et 3 sièges sur 6. Pour le corps des conseiller-e-s techniques de service social, le SNUASFP FSU conserve son siège. Fort de ses résultats, le SNUASFP FSU entend continuer à porter les revendications et mandats des collègues avec toujours la même exigence, le refus de cautionner les projets de réformes contraires à l'intérêt de la profession et des usagers.

Le travail social à l'Éducation Nationale doit enfin être reconnu et tout particulièrement dans cette période de crise économique et sociale. La requalification au niveau II du DEASS pour toutes et tous ainsi que la revalorisation statutaire en catégorie A type des personnels qui mettent en œuvre les politiques sociales au sein des trois Fonctions Publiques restent la première priorité du SNUASFP FSU. Nos collègues portent ces revendications et l'ont démontré par leur vote pour le SNUASFP FSU.

Le SNUASFP FSU remercie l'ensemble des collègues qui ont tenu à exprimer leur voix et qui ont renouvelé leur confiance au SNUASFP FSU. En se mobilisant nombreux et nombreuses pour voter, ils/elles ont exprimé clairement leur attachement au dialogue social, il est l'heure désormais pour le gouvernement et notre ministère de l'entendre pour faire vivre la démocratie sociale, indispensable à l'amélioration des services publics !

Elections professionnelles
Le SNUEP-FSU confirme sa 1ere place dans l'académie de Limoges

Les professeurs de lycée professionnel ont reconduit leur confiance **au SNUEP-FSU**. Avec un taux de participation en augmentation, les PLP se sont mobilisés pour dire non à la casse de l'enseignement professionnel public et de ses diplômes.

Au niveau national, avec une augmentation de **582 voix par rapport à 2014, le** SNUEP-FSU confirme sa représentativité et s'impose comme une force syndicale incontournable chez les Professeurs de Lycées Professionnels.

Dans l'académie de Limoges, malgré les difficultés dues au vote électronique, le SNUEP-FSU conforte sa position de **premier syndicat des PLP dans l'académie**, avec 4 élus à la CAPA des Professeurs de Lycées Professionnels.

Le SNUEP-FSU, fort de son résultat, reste déterminé à imposer avec les personnels un changement de politique éducative, à une amélioration des conditions de travail et une véritable revalorisation des salaires. Dans un cadre le plus unitaire possible, le SNUEP-FSU continuera à mobiliser la profession pour s'opposer à la réforme du lycée professionnelle afin d'obtenir une réelle promotion de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

Résultats des élections professionnelles 2018 :
- Un siège sur 3 attribué pour la CAPA des AAE (pour rappel: 0 siège sur 5),
- Un siège sur 4 pour la CAPA des Saenes (pour rappel : 1 siège sur 6 en 2014),
- Un siège sur 4 pour la CAPA des Adjaenes (pour rappel : 2 sièges sur 8 en 2014).

Le nombre de votants pour le snasub est en progression, nous n'avions jamais obtenu de siège pour la Capa des Aae, ce résultat est donc historique. Pour la Capa des Adjaenes la perte d'un siège est purement mécanique et finalement il manque seulement 6 voix pour obtenir un deuxième siège. Nous ratons à 3 voix près un deuxième siège également à la Capa des Saenes.
Le snasub se maintient au CTSA avec 4 sièges sur 10 et à la CCP des agents non titulaires ATSS avec 1 siège sur 5.
Nous étions le seul syndicat de l'académie à présenter des listes complètes de candidats (tous les grades sont représentés) dans les 3 catégories des personnels administratifs.
Nous tenions à remercier tous les candidats présents sur notre liste, sans qui cette belle campagne d'élections n'aurait pas été possible !

Sandra Lemonnier - Claire Bourdin
Secrétaires académiques du Snasub-fsu

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, la FSU demeure la quatrième organisation syndicale, bien que pénalisée par le mode de scrutin.

Le SNESUP-FSU reste la première organisation syndicale parmi les enseignants-chercheurs et conserve ses 2 sièges au CT du ministère ainsi que ses 4 sièges au CT des Universités. A l'Université de Limoges, la FSU dispose de deux représentants au CT d'établissement et conserve ses deux sièges au CHSCT ainsi que dans les commissions des agents non titulaires. Présente dans toutes instances représentatives, la FSU veille à protéger le service public d'éducation et la recherche et ses agents.

Le SNES et la FSU, renforcés, remportent les élections professionnelles.
Merci à tous les collègues qui nous font confiance pour les représenter, les aider et les défendre au quotidien !
Malgré un scrutin émaillé de de dysfonctionnements -ralentissements, délai de réception des mails et SMS très longs, collègues empêchés de voter et même fermeture du vote durant près d'une journée- la participation est en hausse à tous les scrutins, démontrant l'attachement des collègues au dialogue social, à la représentation syndicale et au paritarisme !

Commissions Administratives Paritaires Académiques - CAPA et Commissions Consultatives Paritaires - CCP
CCP des AED et AESH
La liste de la FSU conserve les 4 sièges avec plus de 46 points d'avance sur la 2e liste.

CAPA des CPE
La liste du SNES-FSU se renforce avec 41% des voix soit 4 points de plus qu'en 2014 et 16 points devant la deuxième liste. Suite à la diminution du nombre de sièges dans la CAPA des CPE, le SNES-FSU qui en avait précédemment 3 sur 8 en gagne cette fois-ci 2 sur 3.

CP des CPE, enseignants et psychologues contractuels
La liste de la FSU conserve les 2 sièges avec 42 points d'avance sur la 2e liste.

CAPA des professeurs agrégés
La liste du SNES-FSU remporte 6 sièges sur 10 avec 40 voix de plus qu'en 2014 et 56,6% des voix soit 36 points devant la deuxième liste.

CAPA des professeurs certifiés
La liste du SNES-FSU remporte 11 sièges sur 19 avec 115 voix de plus qu'en 2014 et 55,7% des voix soit 42 points devant la deuxième liste. Nous aurions même pu obtenir un 12e siège avec 5 voix supplémentaires.

CAPA des psychologues de l'Education Nationale
La liste du SNES-FSU et du SNUipp-FSU remporte 2 sièges sur 3 avec 65,6% des voix soit 43 points devant la deuxième liste. Nous aurions même pu remporter tous les sièges avec 3 voix supplémentaires.

Paris, le 23 novembre 2018

Communiqué de presse
La France n'est pas assez riche d'enfants pour en négliger un seul !

Nos organisations syndicales et associatives sont scandalisées par l'annonce de la Garde des Sceaux : vouloir réformer la justice des enfants et des adolescent.e.s par voie d'ordonnances et obtenir pour ce faire une habilitation dans le cadre du projet de loi de programmation Justice 2018-2022 actuellement débattu à l'Assemblée nationale dans le cadre d'une procédure accélérée. Il s'agit d'un passage en force inacceptable pour un sujet aussi essentiel et sensible qui nécessite au contraire une réflexion et une consultation des professionnels et un véritable débat démocratique.

Actuellement, la justice des enfants est principalement régie, dans le cadre pénal, par l'Ordonnance du 2 février 1945 qui a pour principe fondateur la primauté de l'éducatif sur le répressif. Depuis sa rédaction initiale, 90 % des articles ont été modifiés, au gré des gouvernements et des faits divers. Ces modifications ont surtout eu pour effet d'afficher une plus grande sévérité à l'égard des mineur.e.s, par des procédures accélérées et des peines et mesures de sûreté (détention provisoire, contrôle judiciaire) qui se rapprochent dangereusement de celles des majeur.e.s. Le principe de responsabilisation à outrance de l'enfant est venu progressivement supplanter celui de protection et d'éducation. La première des conséquences est l'augmentation constante de l'enfermement des mineur.e.s. Au 1er octobre 2018, 835 adolescent.e.s étaient incarcéré.e.s, auxquels il faut ajouter le chiffre gris des jeunes majeur.e.s condamnée.e.s pour des faits commis lors de leur minorité, ainsi que les mineur.e.s placé.e.s dans les 52 centres éducatifs fermés (CEF) existants.

La demande du gouvernement d'un véritable blanc seing pour rédiger un code pénal de la justice des mineur.e.s nous paraît d'autant plus inquiétante que celui-ci risque de s'inscrire en toute logique dans la droite ligne des préconisations introduites sur le sujet dans le projet de loi de programmation de la justice, à savoir notamment la création de 20 CEF supplémentaires. Pourtant, ces structures régulièrement dénoncées par différentes instances telles la CNCDH ou la contrôleure générale de lieux de privation de liberté (CGLPL) pour leurs nombreux dysfonctionnements, n'enraient pas l'augmentation de l'enfermement mais, bien au contraire, y contribuent. Par ailleurs, elles ont un coût conséquent (2,5 millions d'euros par création ; 660 euros de taux moyen de fonctionnement par jour et par jeune).

Passer par voie d'ordonnances, c'est contourner les processus de consultation des professionnel.le.s et des organisations syndicales et associatives et faire fi des expériences et du savoir-faire des acteurs et actrices de terrain ; c'est manquer de considération pour les jeunes parmi ceux et celles les plus en difficultés.

Nos organisations syndicales et associatives militent pour une justice des enfants protectrice et émancipatrice et réclament le redéploiement des moyens consacrés à l'enfermement vers les structures éducatives (milieu ouvert, insertion et hébergement). Nous dénonçons les méthodes utilisées à quelques heures de la clôture des débats sur la réforme de la justice et exigeons un véritable débat à la hauteur des enjeux de société que ce sujet implique.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

EGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La FSU a décidé de signer le protocole pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique pour acter les avancées acquises au regard de l'accord de 2013. Certes, le texte comporte des insuffisances mais il prend aussi en compte nombre des questions portées par la FSU.

Le combat pour l'égalité professionnelle est un combat de long terme. La FSU défend depuis toujours les droits des femmes et l'égalité professionnelle. La FSU intervient dans les CAP pour rappeler aux employeurs la nécessité de veiller à l'égalité dans les opérations d'avancement, de départ en formation, de mobilité… Elle organise des initiatives et mobilise en ce sens : livret violences, manifestations pour le droit des femmes (Marche mondiale, 8 mars…), stages de formation, interventions dans les instances et les CHSCT….

« La FSU a décidé de signer le protocole pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique pour acter les avancées acquises au regard de l'accord de 2013. »

Les avancées obtenues par la FSU :

- obligation de résultats et possibilité de sanctions en cas de non mise en œuvre par les employeurs des actions décidées,
- mise en œuvre de plans d'actions obligatoires avec des objectifs chiffrés et un rapport annuel de situation comparée,
- intégration de la lutte contre le harcèlement moral et sexuel,
- changement de calendrier raccourcissant les délais de mise en œuvre prévues initialement,
- suppression de la journée de carence pour les femmes en arrêt maladie lors de leur grossesse,
- maintien des compétences des instances de concertation concernant les questions d'inégalités professionnelles,
- idée de « neutralisation » de l'impact des congés familiaux sur la rémunération et les parcours professionnels,
- abondement de l'action sociale (places en crèches),
- toutes et tous les agent-es de la Fonction publique (dans les 3 versants) seront bénéficiaires des mesures prises.

Repères :

les femmes dans la fonction publique

Les femmes représentent 62% des agents de la fonction publique

Emplois de direction : *Les femmes représentent 40% des agent-es occupant des emplois de direction (A+)*

Titulaires - contractuel-les : *la FP compte 64% de femmes parmi les fonctionnaires et 67% parmi les contractuels*

Organisation du temps de travail

- *82% des postes à temps partiel sont occupés par des femmes*
- *94,5% des agent-es en congé parental sont des femmes*

Rémunérations

- *Salaire net mensuel dans la FPE : 2 338 € pour les femmes (2 733 € pour les hommes)*
- *Salaire net mensuel dans la FPT : 1 813 € pour les femmes (1 998 € pour les hommes)*
- *Salaire net mensuel dans la FPH : 2 114 € pour les femmes (2 673 € pour les hommes)*

(Secteur privé : 1 986 € pour les femmes, 2 438€ pour les hommes)

(source Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique 2017)

Cet engagement de la FSU en faveur du protocole ne vaut que sur ce texte.

La signature de la FSU ne vaut pas satisfecit sur la politique gouvernementale. La FSU n'est pas dupe : la politique menée par ce gouvernement et les réformes qu'il porte pénalisent les plus précaires, et en particulier les femmes : réforme de l'ac-tion publique qui envisage une prise en compte du mérite dont on sait qu'elle va accentuer ces mêmes inégalités, recours massif au contrat, individualisation de la rémunération, suppressions d'emplois, atteintes au statut de la Fonction publique, réduction du périmètre des missions…et la réforme des retraites à venir s'annonce comme une dégradation pour les fonctionnaires, et particulièrement pour les femmes, dont les carrières sont en moyenne plus courtes, assorties de salaires plus faibles et de périodes de temps partiels.

La FSU dénonce également la mise en difficulté des associations d'aide aux femmes victimes, dont certaines sont contraintes de cesser leur accompagnement suite à la réduction drastique des subventions publiques et à la suppression des emplois aidés.

La FSU juge l'engagement sur les moyens nécessaires insuffisant à ce stade pour mener à bien le programme de ce protocole. La FSU sera exigeante quant à la mise en œuvre de ces mesures et particulièrement sur l'allocation des moyens financiers adéquats. Car ce protocole constitue un point d'appui intéressant pour faire avancer nos revendications féministes et syndicales, dans une approche globale de la question de l'égalité professionnelle : plans d'actions obligatoires, suppression des écarts de rémunération et des déroulements de carrière sur la base du principe « d'un salaire égal pour un travail de valeur égale », accompagnement de la parentalité, prévention et lutte contre les violences sexuelles et sexistes…

Et vous croyez qu'on allait vous laisser perdre pied ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre la rémunération des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Fonction publique, le plan de démolition du gouvernement

Suppression de missions, plan de départs des agents

Le gouvernement a présenté un « plan de départs volontaires » qui est en fait lié aux réorgan isations de services elles mêmes imposées par les 120 000 suppressions d'emplois « promises » par le Prési- dent de la République pour le quinquennat.

Une façon de faire croire que beaucoup d'emplois seraient inutiles et que de nombreux agent-es souhaiteraient quitter leur emploi....

Si le gouvernement parle de droits nouveaux accordés aux fonctionnaires concernés, dans les faits, l'IDV (indemnité de départ volontaire) existe déjà. Elle serait seulement réformée mais reste- rait du même montant et soumise à l'accord de l'administration (aujourd'hui elle est souvent accor- dée à son taux minimal). La seule nouveauté serait le droit au chômage pour les fonctionnaires qui démissionneraient. Mais rien n'est encore dit précisément de qui y aurait droit et dans quelles con- ditions. Enfin, le gouvernement entend « réfléchir » aux modalités de transfert vers le privé des agent-es publics dont le service serait externalisé.

Il s'agit de véritables plans sociaux pour lesquels aucun « choix » ne sera laissé aux agent- es sommés d'accepter de prendre la porte avec l'indemnisation proposée.

Pour la FSU, toutes les missions sont essentielles au bon fonctionnement des services et le service public devrait même intégrer des missions nouvelles (petite enfance, dépendance etc). Ce qui sup- pose un travail prospectif en termes de recrutement et

Stagnation de la rémunération indiciaire au profit de la part variable

Le gouvernement poursuit sa politique de gel de la valeur du point d'indice. Pire, il prétend désor- mais augmenter seulement la rémunération de quelques uns au détriment des autres.

L'objectif est d'individualiser et de flexibiliser encore davantage les éléments de rémunérations avec une part variable individuelle et/ou collective plus importante, des fourchettes de rémunérations utili- sables par les employeurs et particulièrement concernant les contractuel-les, de possibles modulations définies en fonction de l'évolution d'indicateurs économiques... De plus, la réforme des retraites en pré- paration pourrait justifier elle aussi une augmentation de la part des primes désormais intégrées au calcul de la pension.

Ces propositions constituent une véritable remise en cause des droits des agent-es au profit d'un système aléatoire, discriminant et totalement entre les mains des employeurs. C'est la fin de la Fonction Publique de Carrière !

Elles sont l'exact inverse du travail engagé avec le pro- tocole PPCR qui vise au contraire à faire des déroule- ments de carrière et de la revalorisation indiciaire, y compris en y intégrant une part des primes, la colonne vertébrale des rémunérations de toutes et tous les agent-es de la Fonction publique. Pour la FSU, il fau- drait poursuivre dans cette voie.

Plans de départs de fonctionnaires, recours accru au contrat, rémunération à la performance, droits des élus du personnel remis en cause

Précarité généralisée

Darmanin a annoncé la « généralisation du recours au contrat » : en clair, il s'agit de tarir le recrutement de personnels sous statut d'un côté et de recruter du personnel précaire pour colmater les brèches de l'autre.

Ce qui est prévu pour l'instant :

⇒ Des dérogations supplémentaires à celles déjà prévues par la loi pour permettre aux employeurs publics de recourir indifféremment à des fonctionnaires ou à des contractuels sur un grand nombre d'emplois permanents. Quel se-ra alors l'intérêt d'ouvrir des postes aux concours et de recruter sous statut ? A terme, c'est le recrutement par con-trat qui deviendrait la norme et le statut l'exception.

⇒ La définition de métiers et fonctions relevant « spécifiquement du service public », et donc la possibilité sur tous les autres de recourir au contrat.

⇒ La création d'un nouveau type de contrat, dit « contrat de mission » calqué sur le contrat de chantier créé dans le secteur privé par les ordonnances réformant le code du travail. Il s'agirait d'un CDD de 6 ans maximum qui pourrait s'interrompre avant son terme en cas de fin de la mission. Cela irait à rebours des besoins du service public, c'est l'absence de continuité et de stabilité qui nuit au travail des équipes.

En multipliant les cas de recours aux contrats, le gouvernement multiplie les possibilités de gestions arbitraires, de précarisation. **La FSU exige à l'inverse un plan de titularisation, la limitation des contrats courts et des temps partiels imposés, la suppression des fausses vacations, l'amélioration des conditions d'accès au CDI et une harmonisation des condi-tions d'emploi, de salaire et d'indemnité des non titulaires avec les agent-es titulaires.**

Les droits des élus du personnel dans le viseur

Le gouvernement envisage une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, condi- tions de travail) en les fusionnant avec les CT. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non- respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Il souhaite également supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur :

◊ les projets de mouvement des personnels,

◊ l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,

◊ certaines sanctions disciplinaires...

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le sta- tut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

C'est une rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentant-es et les élu-es des per- sonnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'adminis- tration, assurer un bon fonctionnement des services.

La FSU refuse ces projets et demande le respect et l'amélioration des droits de toutes et tous les agent-es.

DIAPORAMA AUTOUR DU POUVOIR D'ACHAT : ACTIFS, RETRAITES MÊME COMBAT

Commençons par celui des retraités qui dépend déjà de la revalorisation des pensions : jadis (avant 1987) la revalorisation se faisait en fonction du salaire moyen au 1er janvier. C'était trop. « On » changea donc la règle pour s'en tenir à l'indice des prix à la consommation (IPC) et à l'inflation. Et, bien que l'évolution de l'IPC était largement dépassé par 'évolution du prix des dépenses contraintes c'était encore trop. « On » décala au 1er avril, puis au 1er octobre. C'était encore trop. « On » gela les pensions. Un premier bilan montre que le décrochage du niveau de vie pour un même retraité par rapport aux actifs est de 22% en 20 ans. C'était encore trop beau. « On » décida que la revalorisation serait sans rapport avec l'inflation et l'IPC : 0.3% devait suffire pour 2019, idem pour 2020. De ce fait la pension se transforme en une allocation accordée par le gouvernement. Combinée à l'effet CSG, 60% des retraités vont perdre 9% en 3 ans !

Ensuite, il ne faut pas perdre de vue que ceux qui doivent se soigner ont vu apparaître les déremboursements, puis les franchises, puis le forfait hospitalier. Que les imposables ont dû et doivent toujours payer la CASA (0.3%). Que certains ont vu leurs impôts augmenter du fait de la suppression de la ½ part pour les veufs et veuves ayant élevé un enfant et j'en passe… Cerise sur le gâteau, est arrivée la CSG qui est une transformation d'une partie du salaire en fiscalisation et une étatisation plus poussée de la gestion de la Sécurité sociale .

Parallèlement, le calcul la pension de départ a été revu à la baisse progressivement avec la réforme Balladur de 1993 pour le régime général (10 ans pour diminuer le salaire de référence) et Fillon de 2003 pour les fonctionnaires par allongement de la durée de cotisation. C'était encore trop. « On » retarda encore plus l'âge de départ en 2010, créant ainsi des obstacles à l'obtention des annuités (depuis 2014 il en faut 43).

Le résultat se lit ainsi : en 50 ans le poids des retraites est passé de 6% du PIB à 14% en 2016. Environ le double alors que le PIB a été multiplié par 7. Cherchez les explications ! Mais, collègues actifs, soyez encore heureux que la pension soit encore une prestation définie, c'est-à-dire calculable par chacun à l'avance.

Car cela ne va pas durer : la nouvelle « réforme » des retraites vise à ce que la prestation ne le soit plus. Les actifs cotiseront, mais la prestation à la sortie dépendra d'abord de leur capacité à acheter des points (actuellement pour les fonctionnaires c'est le gel !) ensuite (voir le paragraphe suivant)……. Quant aux retraités actuels qu'ils sachent bien que le calcul de la pension de la réversion, en cas de veuvage, est dans le collimateur : baisser le plafond et le taux, et le tour sera joué **! Actifs, retraités : même adversaire, même combat.**

La nouvelle réforme vise à renforcer la contributivité du système! Donc au détriment des droits actuels qui relèvent de la solidarité comme la réversion ! Et comme à l'AGIRC-ARRCO, la valeur d'achat du point est indexée sur la croissance du salaire moyen des assurés +2% tandis que la valeur de service (liquidation) est indexée sur l'inflation moins un point. Ce système individualise les droits en faisant disparaître les références collectives à un âge de départ ou à une durée de cotisation. Le système serait dégagé de toute obligation en matière de taux de remplacement et de niveau de vie des retraités. Chacun est renvoyé à sa responsabilité individuelle ! Or on sait bien que les « choix » faits par chacun peuvent être subis ou contraints par des situations différentes d'emploi, de pénibilité du travail et de revenus, de famille. Cela conduirait à de fortes baisses et inégalités.

SUITE: DIAPORAMA AUTOUR DU POUVOIR D'ACHAT : ACTIFS, RETRAITES MÊME COMBAT

Fillon pendant la dernière campagne déclarait devant des patrons : « le système par points, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année la valeur du point et donc de diminuer le niveau des pensions »

Rappelons nous que dans tous les débats télévisuels sur toutes les questions sociales, les « experts » (Christophe Barbier, Raymond Soubie, Dumont, Dominique Seux, Philippe Dessertine et consorts) ont le chic pour mettre des obstacles à une réflexion approfondie sans que quel que journaliste que ce soit ne les mette en difficulté. Ainsi la dette (mais ce terme n'ouvre pas à explication), le déficit budgétaire (mais il ne sera pas développé en recettes insuffisantes ni dépenses excessives…), le chômage (sans que soit évoqué la hausse de la productivité horaire qui permettrait la réduction du temps de travail d'une part et le développement de l'emploi d'autre part), l'insupportable (pour le profit capitaliste) allongement de l'espérance de vie (sans montrer que la hausse régulière du PIB offrirait les moyens de satisfaire les besoins humains !) et surtout, mélangeant les notions de prélèvements obligatoires, impôts et taxes, les utilisant jusqu'à la confusion déclaraient ces derniers jours : baisser les impôts et développer les services publics, c'est l'équation impossible !

La FSU, quant à elle, propose donc de :

- **Réformer l'assiette des cotisations patronales**
- **Taxer les produits financiers bruts des entreprises non financières et les produits financiers nets des banques**
- **Sécuriser l'emploi depuis l'entrée des jeunes dans la vie active jusqu'au maintien des seniors dans l'entreprise**
- **Supprimer les exonérations de cotisations patronales qui ne créent pas d'emploi et tirent les salaires vers le bas**
- **Indexer les pensions sur l'évolution des salaires**
- **Garantir le départ à la retraite à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75% du revenu d'activité pour une carrière complète**
- **Prendre en compte les périodes de formation**

Obtenir de véritables « compensations » familiales et conjugales pour les femmes et réaliser l'égalité professionnelle femmes/hommes..

Et bien entendu, défendre le Code des Pensions des fonctionnaires. (cf article L1 du code…) qui vise à garantir en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction.

Gérard Wermelinger pour la SFR 87

Grève du 12 novembre dans l'Education : un millier de manifestants à Limoges.

Emmanuel Macron avait « promis » 120 000 suppressions de postes dans la Fonction Publique, dont 50 000 dans la Fonction Publique d'Etat. Et les promesses faites au MEDEF et aux milieux financiers, qui eux n'ont pas besoin des Services Publics, ne peuvent souffrir l'attente … car c'est autant de baisses d'impôts et d'exonérations fiscales qui leur sont consenties …

Le budget 2019 prévoit donc la suppression de 4 500 emplois de Fonctionnaires d'Etat ; l'Education Nationale va supporter 40% de ces suppressions (- 1 800 postes) … pour accueillir 32 000 élèves supplémentaires). Les services des impôts (- 2 000) sont aussi bien servis … tiens, c'est étonnant alors que l'on sait que 73 milliards échappent aux caisses de l'Etat, à cause de la fraude fiscale (pas celle des plus démunis).

Le budget de l'Education Nationale prévoit, au delà des 1 800 postes supprimés, des redéploiements internes :

* 2 650 postes d'enseignants supprimés dans les collèges et les lycées … mais parallèlement, de nouvelles heures supplémentaires imposées … pour lutter contre le chômage sans doute.

* 400 postes de personnels administratifs, faisant suite aux 200 suppressions de l'an passé … chacun peut mesurer la capacité de notre Administration à suivre les dossiers et à répondre aux demandes …

* 550 postes dans le privé + 2300 postes sont annoncés par le Ministère dans le premier degré ;

en réalité, par un habile jeu d'écriture récupérant des emplois sur la formation des stagiaires, ce sont 1 800 postes supplémentaires qui seront accordés aux écoles … avec l'injonction de mettre en place les CP et CE1 à 12 élèves dans toutes les écoles de REP et REP+, mesure qui va consommer … 4 000 postes. Et donc, dans la vraie vie, cette dotation de 1 800 postes, qui permet un affichage médiatique fort (12 à 14 élèves par classe, rendez-vous compte !) masque un nouvel alourdissement de l'ensemble des autres classes, déjà bien chargées (28-30 élèves/classe est en train de devenir la norme …). Pour illustration, le département de la Haute-Vienne compte 12 écoles élémentaires de REP et REP+…. contre 241 écoles « ordinaires ».

Pour arriver à ses fins, le Gouvernement s'est doté d'outils permettant de justifier toutes ces suppressions d'emplois :

- fin des ESPE (les nouveaux stagiaires devraient aller directement sur le terrain dès la licence)
- réforme du lycée
- réforme de la voie professionnelle (passage de 34 à 30h de cours hebdomadaires pour les élèves)
- fusion des académies
- précarité généralisée, par le recours massif annoncé à des contractuels sans statuts, en lieu et place des fonctionnaires « à statut ».
- et pour faire taire les récalcitrants, part accru des s alaires « au mérite », remise en cause du rôle, voire disparition de certaines instances paritaires (CAP, CHSCT)

C'est pour dénoncer tout cela que la FSU avait appelé à la grève le 12 novembre dernier, veille du vote du projet de budget à l'Assemblée Nationale. Il est à noter que toutes les organisations syndicales avaient appelé à l'action ce jour, ce qui ne s'était pas produit …depuis 2 011… la FSU est et restera toujours indépendante de tout pouvoir politique en place…

Cette mobilisation en appelle d'autres. A cet effet, la FSU recherche l'unité dans l'Education, mais aussi sur le champs plus large de la Fonction Publique.